7571 - Proposition visant à mettre fin à une rupture survenue au sein de proches parents à la suite d’une dispute

question

Mon oncle maternel a dit à ma mère qu’il ne voulait plus revoir notre famille. Quel est notre rôle dans ce cas ? J’espère que vous tiendrez compte du fait que nous n’avons rien fait qui puisse susciter sa colère ou celle de sa famille.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il faut chercher la cause. Il n’est pas prévisible que cela se passe sans aucune cause. Mais il se peut que celle-ci vous soit inconnue. Si toutefois vous ne l’avez pas mis en colère exprès, vous n’assumerez pas la responsabilité de la rupture. Vous devriez plutôt rester patient et lui réserver un bon traitement, même s’il vous traite mal. Peut-être reviendra-t-il vers vous quand il constatera votre bon caractère.

Ces attitudes tranchantes et sévères sont souvent instantanées et passagères ; elles peuvent résulter de circonstances particulières qui auraient dû provoquer la colère de l’intéressé. Quand sa colère s’apaise et qu’une période d’accalmie s’écoule, les choses reprennent leur cours normal. Il peut arriver des événements graves et des prises de positon irréfléchies dictées par un mauvais état psychologique : la jalousie et une certaine disponibilité à s’imprégner de sentiments négatifs, d’où une longue rupture. Dans ce cas, il faut procéder à un apaisement progressif des parties, de sorte à atténuer la haine tout en rappelant à l’auteur de la rupture des liens de parenté le droit de ses proches et ce qu’Allah et Son messager ont proféré à propos de cette attitude en termes de menaces graves à l’endroit de celui qui rompt ses liens de parenté.

Si l’un des parents a été lésé dans ses droits, on doit tout faire pour lui rendre son dû ; il faut en plus le dédommager moralement et s’excuser auprès de lui. Il est bon, à cet égard, de tenir une

séance de réconciliation ou d’autres actions similaires qui s’insèrent dans le cadre des propos du Très Haut : Les croyants ne sont que des frères. Etablissez la concorde entre vos frères, et craignez Allah, afin qu' on vous fasse miséricorde. (Coran, 49 :10). Et l’auteur de la réconciliation pourrait espérer bénéficier de la récompense mentionnée dans les propos du Très Haut : Il n' y a rien de bon dans la plus grande partie de leurs conversations secrètes, sauf si l' un d' eux ordonne une charité, une bonne action, ou une conciliation entre les gens. Et quiconque le fait, cherchant l' agrément d' Allah, à celui-là Nous donnerons bientôt une récompense énorme. (Coran, 4 : 114).

Il est parfois préférable de retarder l’intervention et de ne tenter à résoudre le problème que lorsque les choses se sont calmées et que les âmes se sont apaisées et sont prêtes à aborder le différend et écouter les réconciliateurs et accepter leurs propositions. Nous demandons à Allah de bien guider tous.